

# CONCOURS GÉNÉRATION BILINGUE 2014

## Règlement

L'Institut français lance, en partenariat avec RFI, TV5MONDE et le Français dans le Monde, un concours international à l'intention des élèves scolarisés en section bilingue.

### Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Production audio et/ou vidéo sur le thème général « être élève en section bilingue ».

Thème de la production audio : « illustrer la vie en section bilingue avec une carte postale sonore commentée ». Voir en annexe fiche technique RFI.

Thème de la production vidéo : « réaliser un portrait témoignage vidéo d'un/e élève de section bilingue » dont un extrait sera diffusé dans l'émission « Destination francophonie ». Voir en annexe fiche technique TV5MONDE.

Les productions seront réalisées par équipe de deux élèves.

Le prix sera attribué à deux équipes constituées chacune de deux élèves.

### Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves âgés de 16 à 18 ans scolarisés en section bilingue.

On entend par « section bilingue » une section d'un établissement scolaire étranger qui propose une ou plusieurs disciplines non linguistiques enseignées en français selon les programmes scolaires nationaux.

A titre d'exemple : histoire, géographie, mathématiques, biologie, littérature, etc.

Niveau en français : le niveau en français requis pour participer au concours est au minimum le niveau B1 du CECR. A l'issue de la sélection, un entretien téléphonique pourra avoir lieu avec les Lauréats pour s'assurer que le niveau en français est celui demandé dans le règlement, avant attribution finale de la qualité de Lauréat.

Les participants réunissant les conditions précitées seront ci-après dénommés « les Candidats ».

Chacune des productions sera réalisée en français mais pourra intégrer des extraits dans la langue maternelle de l'élève.


### Article 3 : FORMULAIRE DE PARTICIPATION ET DÉPÔT DES DOSSIERS

#### 1. Accès au formulaire de participation

Le formulaire de participation sera envoyé au candidat par l'Institut français sur simple demande à l'adresse suivante :

[concoursgenerationbilingue2014@institutfrancais.com](mailto:concoursgenerationbilingue2014@institutfrancais.com)

#### 2. Chaque dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- 
- Le formulaire de participation dûment complété.
  - La production audio et/ou vidéo.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les consignes précisées dans les fiches techniques rédigées par RFI et TV5MONDE ne seront pas examinés.

Pour obtenir tous renseignements administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de la production et de leur dossier, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, jusqu'à 10 jours inclus avant la date limite de remise des dossiers, à :

[concoursgenerationbilingue2014@institutfrancais.com](mailto:concoursgenerationbilingue2014@institutfrancais.com)

Les demandes et les réponses pourront être adressées uniquement par courriel.

Les candidats veilleront à prendre connaissance de l'intégralité des documents mis à leur disposition (règlement, fiches techniques et formulaire d'inscription) avant toute demande de renseignements complémentaires.

### **3. Dépôt des dossiers.**

Le dossier de candidature est déposé par chaque candidat, en ligne, en se connectant à l'adresse URL suivante : **extranet.institutfrancais.com**

Le compte et le mot de passe seront indiqués sur le formulaire d'inscription.

Les candidats seront redirigés automatiquement vers une page de confirmation une fois leur candidature enregistrée. En cas de non redirection vers une page de confirmation d'inscription, les candidats sont invités à nous faire part immédiatement en nous contactant par courriel à l'adresse suivante :

[concoursgenerationbilingue2014@institutfrancais.com](mailto:concoursgenerationbilingue2014@institutfrancais.com)

A défaut d'accusé de réception ou de courriel nous faisant part de l'absence d'accusé de réception, aucune contestation ne sera acceptée quant au dépôt des dossiers de candidatures.


**Date limite de dépôt des dossiers : 28 février 2014**

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera irrecevable.

### **Article 4 : SÉLECTION DES PRODUCTIONS**

2 productions seront sélectionnées :

- deux candidats ayant présenté une production audio,
- deux candidats ayant présenté une production vidéo.



Les candidats pourront présenter une production audio et/ou vidéo.

Les candidatures et les productions seront étudiées par une commission technique qui remettra un rapport au jury.

Le jury sera composé d'un nombre impair de cinq membres minimum, réunissant des représentants de RFI, TV5MONDE et de l'Institut français Paris.

Chacun des membres du jury a voix délibérante. Le quorum est fixé à la moitié des membres présents ou représentés.

Le jury vérifiera que les productions sont conformes au règlement de concours, étudiera les résultats de l'analyse faite par la commission technique, appréciera les productions au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de concours et émettra un avis sur chacune d'entre elles.

Un procès-verbal sera rédigé et signé par les membres du jury. Ce procès-verbal sera transmis à l'Institut français et à ses partenaires.

Les candidats sélectionnés par le jury seront informés par l'Institut français Paris, par courrier électronique, au plus tard le 15 mars 2014.

La sélection sera effectuée sur la base des critères de valeurs équivalentes suivants :

- Choix des images et des prises de vue (vidéo)
- Qualité des sons enregistrés de l'interview (enregistrement audio)
- Qualité du montage et du mixage
- Qualité de la narration
- Originalité du message
- Créativité, émotion.

## **Article 5 : PRIX DES LAURÉATS**

Les quatre candidats sélectionnés par le jury gagneront un voyage en France d'une durée de 10 jours, en juillet 2014. Les frais de transport, d'hébergement, de restauration et de formation seront pris en charge par l'Institut français.

Les dates du séjour en France seront communiquées aux Lauréats au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces dates de séjour en France ne seront aucunement modifiables. Les Lauréats prendront part à la 2<sup>ème</sup> édition du programme de mobilité « Génération bilingue » qui accueillera 60 élèves de sections bilingues du monde entier.

Compte tenu de la nature de ce concours et de l'âge des participants, ce concours est à titre gratuit pour les Lauréats.

## **Article 6 : ENGAGEMENT DES LAURÉATS.**

Pendant leur séjour en France, les Lauréats s'engagent à accompagner, pendant toute la durée du programme, les élèves qui participeront au programme « Génération bilingue ».



## **Article 7 : CESSIION DES DROITS ET DIFFUSION DES PRODUCTIONS DES CANDIDATS DONT LAURÉATS**

En participant au concours « génération bilingue », les Candidats dont les Lauréats concèdent à l'Institut français, RFI et TV5MONDE le droit de diffuser largement et gracieusement les productions, à des fins de communication et de promotion de l'enseignement bilingue dans le monde, pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle.

Les candidats dont les Lauréats devront s'assurer que les personnes filmées et enregistrées donnent leur accord à la diffusion des productions tel que prévu ci-dessus.

## **Article 8 : DOCUMENTS A PRÉSENTER PAR LES LAURÉATS**

Après sélection des Lauréats et annonce des résultats, les Lauréats devront envoyer à l'Institut français :

- Une autorisation écrite de diffusion sur RFI, TV5MONDE et sur le site internet de l'Institut français et pour toute autre diffusion,
- Un engagement à suivre exclusivement l'ensemble du programme « Génération bilingue 2014 ».

Les Lauréats qui ne retourneraient pas les documents dûment complétés et signés dans un délai de 4 semaines après l'annonce des résultats, verront leur sélection annulée.

L'Institut français, après consultation de ses partenaires RFI et TV5MONDE, pourra désigner comme Lauréats les élèves faisant partie des équipes classées au rang inférieur.

## **Article 9 : INDEMNISATION**

Compte tenu de la nature de ce concours et de l'âge des participants, il n'est prévu aucune indemnisation aux candidats qui ne seront pas sélectionnés.

## **Article 10 : PARTENAIRES**

Le concours « Génération bilingue 2014 » est organisé par l'Institut français Paris en partenariat avec :

- RFI
- TV5MONDE
- Le réseau des Instituts français dans le monde
- Le réseau culturel français à l'étranger.

ANNEXE fiche technique RFI

ANNEXE fiche technique TV5MONDE